



**SEINE-SAINT-DENIS**

SENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## COMMUNIQUÉ

Le Conseil de l'Union Départementale CFDT 93 s'est tenu ce jour le 14 septembre 2017. Au-delà de notre Ordre du jour, nous avons mené dans le cadre de l'actualité revendicative un long temps d'échange avec les plus de trente membres du Conseil de l'Union Départementale concernant les ordonnances réformant le Code du Travail.

Au regard de l'unanimité de l'expression des représentants de nos syndicats et Unions Locales présents sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, il nous paraît important de remonter la synthèse de nos échanges.

Le long échange a certes fait apparaître des nuances mais le sentiment unanime fait ressortir un fort mécontentement et un désaccord profond avec les arbitrages du Gouvernement, ainsi qu'une grande inquiétude des équipes pour l'avenir du syndicalisme, particulièrement concernant la place du syndicalisme dans les TPE/PME.

La légitimité du président de la République, de son Gouvernement et de sa majorité Parlementaire n'est pas contestable car elle est l'expression de la démocratie tranchée par les dernières élections présidentielles et législatives. Cela ne peut cependant nous amener à approuver par principe les mesures annoncées dans la réforme du Code du Travail et la CFDT est pleinement légitime pour dire qu'elle ne demandait pas cette réforme et n'en porte de fait aucune responsabilité.

La position confédérale et les actions menées tant pendant la durée de la concertation sur les ordonnances que depuis l'annonce de leur contenu n'est pas remise en cause.

Le sentiment général constate de très faibles avancées dans le contenu des ordonnances obtenues par la CFDT lors de la concertation. Les syndicats et membres du Conseil de l'UD CFDT 93 expriment leur désaccord sur les ordonnances qui apparaissent trop déséquilibrées au profit du patronat.

En revanche, il ressort unanimement de nos échanges que le langage employé ces derniers temps manque de fermeté et de clarté. Affirmer et afficher notre seule déception génère une grande frustration parmi les équipes syndicales notamment compte tenu de l'absence de rapport de force.

Cela semble d'autant moins compréhensible que la CFDT est devenue la première organisation des salariés dans le privé en France et en Ile-de-France, ce qui au regard de cette place l'oblige à se positionner comme un élément moteur de son opposition au contenu négatif des ordonnances.

Ainsi, il est demandé très rapidement une tonalité plus offensive de la CFDT permettant aux syndicats, aux équipes de terrains et aux militants d'expliquer aux salariés et mandatés d'une part, le contenu des ordonnances pour qu'ils mesurent les points négatifs de la réforme annoncée et, d'autre part, la nécessité d'avoir la faveur de l'opinion publique pour la première organisation syndicale de France. En effet, ce ne sont pas moins l'avenir des moyens des représentants du personnel que la capacité d'agir de nos équipes syndicales dans les entreprises, notamment dans les plus petites dans lesquelles notre présence se trouve être la plus fragile, qui est en jeu.

L'unité de la CFDT, notre démocratie interne, doit être préservée, cela passe par divers événements, actions, mobilisations permettant d'afficher clairement et fermement le positionnement de la CFDT contre le contenu des ordonnances qui apparaît sur de nombreux sujets comme une régression sociale.